

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



Liste et tarification des analyses requises
pour l'examen de projets d'eau
embouteillée commerciale et pour les
d'avis de conformité

Centre québécois d'inspection des aliments et de
santé animale

- PROJETS D'EAUX COMMERCIALES -

TABLE DES MATIÈRES

I. PROJET D'UN NOUVEAU CAPTAGE D'EAU DE SOURCE OU D'EAU MINÉRALE	3
1 ^o Vérification de la constance de la qualité de l'eau en fonction du temps de pompage:.....	3
2 ^o Détermination complète des caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques de l'eau:	4
II. PROJET D'UNE NOUVELLE USINE D'EMBOUTEILLAGE D'EAU	7
III. PROJET D'UNE NOUVELLE EAU EMBOUTEILLÉE IMPORTÉE AU QUÉBEC	10
1 ^o Analyses sur l'eau à l'émergence (applicables seulement à l'eau désignée par l'appellation "eau de source" ou l'appellation "eau minérale")	10
2 ^o Analyses sur l'eau embouteillée importée: (Applicables à tout type d'eau).....	11
IV. AVIS DE CONFORMITÉ POUR L'EXPORTATION D'EAU EMBOUTEILLÉE	15
1 ^o Demande d'avis de conformité :.....	15
2 ^o Destinataire de l'avis de conformité :	15
3 ^o Contenu de la demande d'avis de conformité :	15
4 ^o Conformité aux normes du règlement sur les eaux embouteillées (R.R.Q., ch.Q-2, r.5)	16
ANNEXE	20
LISTE DES LABORATOIRES AGRÉÉS PAR LE MENV	23

I. PROJET D'UN NOUVEAU CAPTAGE D'EAU DE SOURCE OU D'EAU MINÉRALE

1^o Vérification de la constance de la qualité de l'eau en fonction du temps de pompage:

- Présence d'un représentant du MAPAQ : non requise.
- Choix du laboratoire : un laboratoire choisi par le promoteur ou son consultant parmi les laboratoires agréés (liste ci-jointe) pour les paramètres physico-chimiques et parmi les laboratoires accrédités par le ministre de l'Environnement et de la Faune pour les analyses microbiologiques dans le domaine de l'eau potable.
- Exécution du prélèvement et du transport des échantillons: par le consultant ou le laboratoire du promoteur.
- Frais: Le promoteur paie directement à qui de droit.
- Nombre de prélèvements: 2 séries d'échantillons prélevés à deux des trois intervalles de temps (24, 48, 72 heures) après le début de l'essai de pompage de longue durée et portant sur les paramètres ci-après énumérés:
- Paramètres et seuils de quantification requis (voir tableau page suivante) :

* **Tarif à négocier avec le laboratoire agréé choisi.**

** **Tarif à négocier avec le laboratoire accrédité choisi.**

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHANTILLONS PAR SÉRIE	TARIF
SUBSTANCES INORGANIQUES			
Alcalinité due aux carbonates	< 1 (mg/l CaCO ₃)	1	*
Azote ammoniacal	< 0,02 (mg/l N)	1	*
Effervescence (sur place)	présence/absence	1	*
Fer total	< 0,01 (mg/l)	1	*
Manganèse total	< 1 (mg/l)	1	*
Odeur (sur place)	présence/absence	1	*
Température ambiante	< 0,1 (°C)	1	*
Température de l'eau à l'émergence	< 0,1 (°C)	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
BACTÉRIOLOGIE			
coliformes totaux	< 2 (UFC/100 ml)	5	**
Streptocoques fécaux	< 2 (UFC/100 ml)	5	**
Bactéries aérobiques à 35 - 37°C (48 heures d'incubation)	< 1 (UFC/ml)	5	**

2^o Détermination complète des caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques de l'eau:

- Présence d'un représentant du MAPAQ : requise
- Choix du laboratoire : un laboratoire choisi par le promoteur ou par son consultant parmi les laboratoires agréés par le MENV (liste ci-jointe) pour tous les paramètres sauf l'uranium et les paramètres microbiologiques; l'uranium et les paramètres microbiologiques doivent être analysés par le laboratoire du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
- Exécution du prélèvement et du transport des échantillons: par chacun des représentants des laboratoires de destination des échantillons.

- Frais: Par le promoteur.
 - **analyses microbiologiques et dosage de l'uranium des bromures et gaz carbonique dissous, le cas échéant:** chèque au nom du ministre des Finances du Québec au montant couvrant l'ensemble des analyses requises, du forfaitaire 75 \$, de l'ouverture du dossier 50\$, de la visite sur le site de captage 300\$ et des taxes applicables.
 - **analyses physico-chimiques sauf le dosage de l'uranium:** règlement des frais par le promoteur directement avec le laboratoire agréé qu'il aura choisi.
- Nombre de prélèvements: un prélèvement lors de l'intervalle de temps qui n'a pas été fait lors de l'essai de pompage mentionné précédemment en 1^o) et portant sur les paramètres suivants:
- Paramètres et seuils de quantification requis:
 - sur les échantillons destinés au laboratoire du MENV:

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHANTILLONS	TARIF (\$ par échantillon)
BACTÉRIOLOGIE			
Identification des B.H.A.A.	Présence/absence sur 4 litres	1	285,00
Coliformes totaux	< 2 (ufc/100 ml)	5	21,00
Streptocoques fécaux	< 2 (ufc/100 ml)	5	10,00
Pseudomonas aeruginosa	< 2 (ufc/100ml)	5	18,00
Bactéries aérobiques à 35 - 37°C (48 heures d'incubation)	< 1 (ufc/ml)	5	18,00
Parasites	Absence dans 1000 litres	1	360,00
Levures et moisissures	< 2 (ufc/100 ml)	1	12,00
Algues (dépiégeage, identification, dénombrement)	Présence/absence sur 100 ml	1	160,00
SUBSTANCE INORGANIQUE			
Uranium	< 0,005 (mg/l)	1	51,00
Bromures	< 0,0002 (mg/l)	1	90,00
ACTINOLOGIE II			
Gaz carbonique dissous	< 1 (mg/l)	1	113,00

N.B.: L'analyse d'actinologie II n'est requise que dans le cas d'une eau dont on déclare qu'elle contient du gaz carbonique naturel.

- sur les échantillons destinés au laboratoire agréé choisi par le promoteur:

*** Tarif à négocier avec le laboratoire agréé choisi.**

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHANTILLONS	TARIF
SUBSTANCES INORGANIQUES			
Température ambiante	< 0,1 °C	1	*
Température de l'eau à l'émergence	< 0,1 °C	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES III	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES			
SUBSTANCES ORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES III	(voir annexe)	1	*
ACTINOLOGIE			
ACTINOLOGIE I (Radioactivité)	(voir annexe)	1	*
ACTINOLOGIE II (Composition isotopique du CO ₂)	(voir annexe)	1	*

N.B.: L'analyse d'actinologie II n'est requise que dans le cas d'une eau dont on déclare qu'elle contient du gaz carbonique naturel.

II. PROJET D'UNE NOUVELLE USINE D'EMBOUTEILLAGE D'EAU

- Présence d'un représentant du MAPAQ : requise lors de la mise en service ou la mise à l'essai des installations d'embouteillage.
- Choix du laboratoire : un des laboratoires agréés par le MENV à cet effet (liste jointe).
- Exécution du prélèvement et du transport des échantillons: par chacun des représentants des laboratoires de destination des échantillons.
- Frais: Par le promoteur.
 - **analyses microbiologiques, dosage de l'uranium, des bromates si ozonée et gaz carbonique dissoutes, le cas échéant:** chèque au nom du ministre des Finances du Québec au montant couvrant l'ensemble des analyses requises, du forfaitaire 75 \$, de l'étude du dossier 100\$ et des taxes applicables.
 - **analyses physico-chimiques sauf le dosage de l'uranium:** règlement des frais par le promoteur directement avec le laboratoire agréé qu'il aura choisi.
- Nombre de prélèvements:
 - **analyses physico-chimiques:** prélèvement d'un échantillon composite des formats de la même eau soumise par le promoteur.
 - **analyses microbiologiques:** prélèvement de 5 échantillons sur chaque format présent lors de la mise en service de l'usine et prélèvement de l'eau du réservoir et/ou de l'embouteilleuse.

- **Paramètres et seuils de quantification requis:**
 - **sur les échantillons destinés au laboratoire du MENY:**

* **Par format et par embouteilleuse ou réservoir.**

** **Paramètres non requis pour l'"eau traitée déminéralisée"**

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHANTILLONS	TARIF (\$ par échantillon)
BACTÉRIOLOGIE			
Identification des B.H.A.A.	Présence/absence sur 4 litres	1*	285,00
Coliformes totaux	< 2 (ufc/100 ml)	5*	21,00
Pseudomonas aeruginosa	< 2 (ufc/100 ml)	5*	18,00
Bactéries aérobiques à 35 - 37°C (48 heures d'incubation)	< 1 (ufc/ml)	5*	18,00
Levures et moisissures	< 2 (ufc/100 ml)	1*	12,00
Algues (dépistage, identification, dénombrement)	Présence/absence sur 100 ml	1(*)(**)	160,00
SUBSTANCE INORGANIQUE			
Uranium	< 0,005 (mg/l)	1**	51,00
Bromures	< 0,0002 (mg/l)	1	90,00
ACTINOLOGIE II			
Gaz carbonique dissous	< 1 (mg/l)	1	113,00

N.B.: L'analyse d'actinologie II n'est requise que dans le cas d'une eau dont on déclare qu'elle contient du gaz carbonique naturel.

- sur les échantillons destinés au laboratoire agréé choisi par le promoteur:

EAU TRAITÉE DÉMINÉRALISÉE

* **Tarif à négocier avec le laboratoire agréé choisi.**

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHAN-TILLONS	TARIF
SUBSTANCES INORGANIQUES			
SUBSTANCES INORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*
CONTRÔLE DE DÉMINÉRALISATION	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES			
SUBSTANCES ORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*

AUTRES TYPES D'EAU

* **Tarif à négocier avec le laboratoire agréé choisi.**

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHAN-TILLONS	TARIF
SUBSTANCES INORGANIQUES			
SUBSTANCES INORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES III	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES			
SUBSTANCES ORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*
ACTINOLOGIE			
ACTINOLOGIE I (Radioactivité)	(voir annexe)	1	*

III. PROJET D'UNE NOUVELLE EAU EMBOUTEILLÉE IMPORTÉE AU QUÉBEC

1^o Analyses sur l'eau à l'émergence (applicables seulement à l'eau désignée par l'appellation "eau de source" ou l'appellation "eau minérale")

- Présence d'un représentant du MAPAQ: non applicable.
- Choix du laboratoire: un laboratoire certifié ou accrédité par l'autorité gouvernementale ayant primauté en cette matière dans la province canadienne ou le pays d'origine de l'eau.
- Exécution du prélèvement et du transport des échantillons: par le laboratoire choisi.
- Frais: Par le promoteur.
- Nombre de prélèvements: Un prélèvement par puits ou captage de source utilisé et portant sur les paramètres suivants:
- Paramètres et seuils de quantification requis:

*** Tarif à négocier avec le laboratoire agréé choisi.**

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHANTILLONS PAR PUIS OU SOURCE	TARIF
BACTÉRIOLOGIE			
Identification des B.H.A.A.	Présence/absence sur 4 litres	1	*
Coliformes totaux	< 2 (ufc/100 ml)	5	*
Streptocoques fécaux	< 2 (ufc/100 ml)	5	*
Bactéries aérobiques à 35 - 37°C (48 heures d'incubation)	< 1 (ufc/ml)	5	*
Levures et moisissures	< 2 (ufc/100 ml)	1	*
Algues (dépiégeage, identification, dénombrement)	Présence/absence sur 100 ml	1	*
SUBSTANCE INORGANIQUE			
Uranium	< 0,005 (mg/l)	1	*
Bromures	< 0,0002 (mg/l)	1	*

- sur les échantillons destinés au laboratoire agréé choisi par le promoteur:

* **Tarif à négocier avec le laboratoire agréé choisi.**

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHAN-TILLONS	TARIF
SUBSTANCES INORGANIQUES			
SUBSTANCES INORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES III	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES			
SUBSTANCES ORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*
ACTINOLOGIE			
ACTINOLOGIE I (Radioactivité)	(voir annexe)	1	*

2^o Analyses sur l'eau embouteillée importée: (Applicables à tout type d'eau)

- Présence d'un représentant du MAPAQ : requise. Les échantillons officiels sont expédiés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avec une attestation, signée par l'embouteilleur, de leur date d'embouteillage: l'embouteillage de ces échantillons doit avoir été exécuté au plus 3 mois avant la date de réception des échantillons au ministère.
- Choix du laboratoire : un laboratoire choisi par l'importateur parmi les laboratoires agréés par le MENV (liste ci-jointe) pour tous les paramètres sauf l'uranium et les paramètres microbiologiques; l'uranium et les paramètres microbiologiques doivent être analysés par le laboratoire du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
- Exécution du prélèvement et du transport des échantillons vers les laboratoires: par le représentant du MAPAQ aux frais de l'importateur.
- Quantité de produit requise:
 - au moins 20 bouteilles si le volume net de chaque bouteille est de 500 ml ou plus

- au moins 60 bouteilles si leur volume net est moins de 500 ml
- Frais: Par le promoteur.
 - **analyses microbiologiques et dosage de l'uranium, des bromates si ozonée et gaz carbonique dissous, le cas échéant** : chèque au nom du ministre des Finances du Québec au montant couvrant l'ensemble des analyses requises, du forfaitaire 75 \$, de l'étude du dossier 100\$ et des taxes applicables.
 - **analyses physico-chimiques sauf le dosage de l'uranium**: règlement des frais par le promoteur directement avec le laboratoire agréé qu'il aura choisi.
- Nombre de prélèvements:
 - **analyses physico-chimiques**: prélèvement d'un composite des formats de la même eau soumise par le promoteur.
 - **analyses microbiologiques**: prélèvement de chaque format destiné au marché du Québec.

- Paramètres et seuils de quantification requis:
 - sur les échantillons destinés au laboratoire du MENV:

* **Par format.**

** **Paramètres non requis pour l'"eau traitée déminéralisée"**

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHANTILLONS	TARIF (\$ par échantillon)
BACTÉRIOLOGIE			
Identification des B.H.A.A.	Présence/absence sur 4 litres	1*	285,00
Coliformes totaux	< 2 (ufc/100 ml)	5*	21,00
Streptocoques fécaux	< 2 (ufc/100 ml)	5*	10,00
Pseudomonas aeruginosa	< 2 (ufc/100 ml)	5*	18,00
Bactéries aérobiques à 35 - 37°C (48 heures d'incubation)	< 1 (ufc/ml)	5*	18,00
Levures et moisissures	< 2 (ufc/100 ml)	1*	12,00
Algues (dépistage, identification, dénombrement)	Présence/absence sur 100 ml	1(*)(**)	160,00
SUBSTANCE INORGANIQUE			
Uranium	< 0,005 (mg/l)	1**	51,00
Bromures	< 0,0002 (mg/l)	1	90,00
ACTINOLOGIE II			
Gaz carbonique dissous	< 1 (mg/l)	1	113,00

N.B.: L'analyse d'actinologie II n'est requise que dans le cas d'une eau dont on déclare qu'elle contient du gaz carbonique naturel.

- sur les échantillons destinés au laboratoire agréé choisi par le promoteur:

* **Tarif à négocier avec le laboratoire agréé choisi.**

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	NOMBRE D'ÉCHAN-TILLONS	TARIF
SUBSTANCES INORGANIQUES			
SUBSTANCES INORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES INORGANIQUES III	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES			
SUBSTANCES ORGANIQUES I	(voir annexe)	1	*
SUBSTANCES ORGANIQUES II	(voir annexe)	1	*
ACTINOLOGIE			
ACTINOLOGIE I (Radioactivité)	(voir annexe)	1	*
ACTINOLOGIE II (Composition isotopique du CO ₂)	(voir annexe)	1	*

N.B.: L'analyse d'actinologie II n'est requise que dans le cas d'une eau dont on déclare qu'elle contient du gaz carbonique naturel.

IV. AVIS DE CONFORMITÉ POUR L'EXPORTATION D'EAU EMBOUTEILLÉE

1^o Demande d'avis de conformité :

La demande d'avis de conformité doit être faite par écrit et transmise par courrier ou par télécopieur à l'administration suivante :

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec**
**Centre québécois d'inspection des
aliments et de santé animale**
«GESTION DES PERMIS»
200, chemin Ste-Foy, 11^e
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 1-800-463-6210
Télécopieur : (418) 380-2169

2^o Destinataire de l'avis de conformité :

L'avis de conformité sera émis, au choix du demandeur, à l'administration gouvernementale étrangère mentionnée dans la demande d'avis de conformité ou au demandeur lui-même. Cet avis sera transmis à son destinataire, par courrier et/ou par télécopieur, au choix du demandeur. Dans le cas d'un avis émis à l'attention d'une administration étrangère, une copie conforme de cet avis sera transmise au demandeur, à son choix par courrier et/ou par télécopieur.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation n'émettra, en aucune circonstance, un avis adressé «À qui de droit».

3^o Contenu de la demande d'avis de conformité :

Cette demande doit préciser ce qui suit :

- le nom et l'adresse du demandeur;
- le nom et l'adresse du destinataire;
- pour chaque produit visé, la marque commerciale de l'eau, son appellation complète, le nom de la source d'origine et le format;
- les moyens de transmission de l'avis de conformité;
- le cas échéant, le choix des analyses qui doivent être faites par le gouvernement du Québec et dont les échantillons doivent être prélevés par un inspecteur du Ministère.

Cette demande doit, par ailleurs, être accompagnée des pièces ou renseignements suivants:

- tous les résultats d'analyse selon les conditions prescrites dans la présente directive;
- dans le cas, où le laboratoire d'analyse n'est pas un laboratoire agréé ou accrédité par le gouvernement du Québec, une preuve que ce laboratoire est agréé ou accrédité par une administration gouvernementale étrangère habilitée à cet effet;
- un chèque au nom du ministre des Finances du Québec au montant de 50 \$ par demande à titre d'honoraires;
- dans le cas où, selon les instructions de la demande d'avis de conformité, des analyses seront faites par le gouvernement du Québec, un chèque au nom du ministre des Finances du Québec au montant couvrant le coût des analyses aux tarifs en vigueur¹ d'un forfaitaire 75 \$, de l'étude du dossier 100\$ et des taxes applicables.

4^o Conformité aux normes du règlement sur les eaux embouteillées (R.R.Q., ch.Q-2, r.5)

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec désire que les avis de conformité émis pour l'exportation s'appuie sur une base scientifiquement et juridiquement factuelle et probante. En conséquence, les exigences suivantes font partie des conditions d'émission des avis de conformité à l'exportation :

a) Absence d'avis d'infraction:

Tout avis d'infraction, émis par le Ministère et qui n'aura pas fait l'objet de mesures correctives, constituera un motif de refus d'émettre l'avis de conformité sollicité aux fins de la présente; un avis d'infraction vise toute infraction aux dispositions du Règlement sur les eaux embouteillées à l'exclusion des articles 18 b) à 18 i), 19 et 21.

1 Coûts unitaires, Environnement Québec, Direction des laboratoires, avril 1990, pages 21 à 28

b) Paramètres, âges, objets et méthodes d'analyse

i Objets d'analyse :

Dans le cas d'une eau de source ou d'une eau minérale, toutes les analyses ci-après énumérées doivent avoir été effectuées à l'émergence de chaque captage de la source d'où provient l'eau. Par ailleurs, pour tout type d'eau, les analyses microbiologiques doivent avoir été faites sur chaque format du produit fini visé par la demande; toutefois, les analyses physio-chimiques et actinologiques peuvent avoir été exécutées sur n'importe quel format de la même eau.

ii Méthodes d'analyse :

Les rapports d'analyse doivent indiquer les méthodes analytiques utilisées.

iii Paramètres et âges :

Les analyses ne devront pas être plus âgées que les délais ci-après indiqués selon les paramètres et les groupes de paramètres requis.

* **Sur 1 des formats seulement.**

** **3 échantillons par format.**

SUR LA SOURCE (eau de source et eau minérale seulement)	Nombre d'échantil- lons	SUR L'EAU EMBOUTEILLÉE (format visé par la demande) (tout type d'eau)	Nombre d'échantil- lons	DÉLAI MAXI- MAL
Substances organiques I	1	---		2 ans
---		Substances organiques I *	1	4 ans
Substances organiques II	1	Substances organiques II *	1	4 ans
Substances organiques III	1	Substances organiques III *	1	4 ans
Substances inorganiques I	1	Substances inorganiques I *	1	2 ans
Substances inorganiques II	1	Substances inorganiques II *	1	4 ans
Substances inorganiques III	1	Substances inorganiques III *	1	4 ans
BHAA - identification	1	BHAA - identification (1 échantillon par format)	1	1 an
BHAA	3	BHAA	3**	6 mois
Coliformes totaux	3	Coliformes totaux	3**	
Streptocoques fécaux	3	Pseudomonas Aeruginosa	3**	

iv Paramètres selon le type d'eau visée

POUR L'EAU TRAITÉE DÉMINÉRALISÉE

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)
SUBSTANCES INORGANIQUES	
SUBSTANCES INORGANIQUES II	(voir annexe)
SUBSTANCES ORGANIQUES	
SUBSTANCES ORGANIQUES I SUBSTANCES ORGANIQUES II	(voir annexe) (voir annexe)

AUTRES TYPES D'EAU

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)
SUBSTANCES INORGANIQUES	
SUBSTANCES INORGANIQUES I SUBSTANCES INORGANIQUES II SUBSTANCES INORGANIQUES III	(voir annexe) (voir annexe) (voir annexe)
SUBSTANCES ORGANIQUES	
SUBSTANCES ORGANIQUES I SUBSTANCES ORGANIQUES II SUBSTANCES ORGANIQUES III	(voir annexe) (voir annexe) (voir annexe)
ACTINOLOGIE	
ACTINOLOGIE I (Radioactivité)	(voir annexe)

ANNEXE

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	No. MÉTHODE DE RÉFÉRENCE DU MENV
SUBSTANCES INORGANIQUES I		
Alcalinité totale	< 1 (mg/l CaCO ₃)	86.08/303-ALC. 1.1
Bicarbonates	< 1 (mg/l HCO ₃)	---
Calcium	< 1 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Chlorures	< 1 (mg/l)	86.08/303-ALC. 1.1
Conductivité à 25°C	< 0,2 (µS/Cm)	87.11/103-COND. 1.1
Couleur	< 1 (U.C.V.)	86.07/103-COU. 1.1
Fluorures	< 0,04 (mg/l)	87.11/303-F. 1.1
Magnésium	< 1 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Nitrates + Nitrites	< 0,01 (mg/l)	91.09/303-NO ₃ 1.1
pH (au labo)	< 0,1	87.11/103-PH 1.1
Potassium	< 1 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Silice totale	< 0,1 (mg/l SiO ₂)	87.11/303-SI. 1.1
Sodium	< 1 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Solides dissous à 180°C après filtration à 0,45 micron	< 2 (mg/l)	89.08/103 - S.D. 1.1
Sulfates	< 1 (mg/l)	87.11/303-SO ₄ 1.1
Turbidité	< 0,1 (U.T.N.)	86.10/103-TUR. 1.1

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	No. MÉTHODE DE RÉFÉRENCE DU MENV
CONTRÔLE DE DÉMINÉRALISATION		
Conductivité à 25°C	< 0,2 (µS/Cm)	87.11/103-COND. 1.1
Solides dissous à 180°C après filtration à 0,45 micron	< 2 (mg/l)	89.08/103 - S.D. 1.1

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	No. MÉTHODE DE RÉFÉRENCE DU MENV
SUBSTANCES INORGANIQUES II		
Fer total	< 0,01 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Aluminium	< 0,01 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Argent	< 0,001 (mg/l)	88.10/203-MET. 1.1
Cuivre	< 0,1 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Plomb	< 0,001 (mg/l)	88.10/203-MET. 1.1
Zinc	< 0,1 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	No. MÉTHODE DE RÉFÉRENCE DU MENV
SUBSTANCES INORGANIQUES III		
Manganèse total	< 0,01 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Nitrites	< 0,001 (mg/l N)	89.06/303-NO ₂ . 1.1
Azote ammoniacal	< 0,02 (mg/l N)	87.11/303-N. 1.1
Cyanures	< 0,003 (mg/l)	88.10/303-CN. 1.1
Sulfures	< 0,02 (mg/l H ₂ S)	86.07/303-S 1.1
Antimoine	< 0,01 (mg/l)	88.01/203-MET. 1.5
Arsenic	< 0,001 (mg/l)	87.09/203-AS 1.1
Baryum	< 0,1 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Bore	< 0,5 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Phosphore total	< 0,01 (mg/l P ₀₄)	87.05/303-P 2.1
Cadmium	< 0,0005 (mg/l)	88.10/203-MET. 1.1
Chrome	< 0,005 (mg/l)	90.04/203-MET. 1.3
Mercure	< 0,0001 (mg/l)	86.10/203-MET. 1.1
Sélénium	< 0,001 (mg/l)	90.02/203-SE 1.2

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	No. MÉTHODE DE RÉFÉRENCE DU MENV
SUBSTANCES ORGANIQUES I		
Carbone organique dissous	< 0,2 (mg/l)	88.10/303-C. 2.1
Demande chimique en oxygène	< 1 (mg/l)	92.08/312-DCO 1.1
Composés organiques volatils	10 fois moins que la norme (µg/l)	88.01/403-C.V. 1.1

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	No. MÉTHODE DE RÉFÉRENCE DU MENV
SUBSTANCES ORGANIQUES II		
Composés organiques semi-volatils (EPA 525)	10 fois moins que la norme (µg/l)	88.01/403-C.S.V. 1.1

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	No. MÉTHODE DE RÉFÉRENCE DU MENV
SUBSTANCES ORGANIQUES III		
Surfactants anioniques	< 0,01 (mg/l)	89.11/404-LAS 1.1
Tous les pesticides dont l'usage a été identifié sur l'aire d'alimentation du captage	10 fois moins que la norme (µg/l)	Selon les pesticides identifiés

PARAMÈTRES	SEUIL DE QUANTIFICATION (unités)	No. MÉTHODE DE RÉFÉRENCE DU MENV
ACTINOLOGIE I		
comptage radium 226-228 combiné	< 0,01 Bq/l	Voir Institut de Génie énergétique, École Polytechnique de Montréal
comptage de l'activité alpha global : (incluant le radium 226 mais excluant le radon et l'uranium)	< 0,01 Bq/l	
comptage de l'activité bêta totale	< 0,01 Bq/l	Voir Énergie atomique Canada ltée
ACTINOLOGIE II		
Composition isotopique du CO ₂ dissous (rapport ¹³ C/ ¹² C pour interprétation de l'origine du CO ₂)		Voir laboratoire de Géochimie Isotopique (GEOTOP)

LISTE DES LABORATOIRES AGRÉÉS PAR LE MENV

LABORATOIRES AGRÉÉS LE 1^{er} AOÛT 1998		
POUR LES ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES REQUISES EN VUE DE L'ÉMISSION PAR LE MENV D'AVIS DE CONFORMITÉ DES PROJETS DE NOUVELLES EAUX EMBOUTEILLÉES ET DE NOUVELLES SOURCES D'EAU DE SOURCE ET D'EAU MINÉRALE ET DES PROJETS D'EXPORTATION D'EAU EMBOUTEILLÉE		
		Domaine *
BIOLOGIE AMÉNAGEMENT BSL INC.	Monsieur Gilles Rioux, président 152, rue Lavoie Rimouski (Québec) G5L 5Y7 Téléphone : (418) 723-8660 Télécopieur : (418) 723-8988	Chimie organique et inorganique (sauf uranium)
BODYCOTE ESSAIS DE MATÉRIAUX CANADA INC.	M. Bernard Montminy, chimiste 1818, route de l'Aéroport Sainte-Foy (Québec) G2E 3L9 Téléphone: (418) 871-8722 Télécopieur: (418) 871-9556	Chimie organique et inorganique (sauf uranium)
INSTITUT DE GÉNIE NUCLÉAIRE	M. Lubomir Zikovsky École Polytechnique Campus Université de Montréal 2500, ch. de la Polytechnique C.P. 6079, succursale A Montréal (Québec) H3C 3A7 Téléphone: (514) 340-4706 Télécopieur: (514) 340-4192	Actinologie I : radio-activité
LABORATOIRE DE GÉOCHIMIE ISOTOPIQUE (GEOTOP)	Université du Québec à Montréal M. Guy Bilodeau, adjoint de recherche 201, Président Kennedy local PK-7150 Montréal (Québec) H2X 3Y7 Téléphone: (514) 987-4080 Télécopieur : (514) 987-4634	Actinologie II : Composition isotopique du CO ₂ dissous (rapport ¹³ C/ ¹² C pour interprétation de l'origine du CO ₂)

<p>LABORATOIRE IASCHEM INC.</p>	<p>M. Bruno Galeffi, chimiste 184, chemin Freeman Hull (Québec) J8Z 2B5</p> <p>Téléphone: (819) 778-0020 Télécopieur: (819) 778-0659</p>	<p>Chimie organique et inorganique (sauf uranium)</p>
<p>LABORATOIRE D'ENVIRONNE- MENT S.M.</p>	<p>Mme Mourad Chaouch 2111, boul. Fernand-Lafontaine Longueuil (Québec) J4G 2J4</p> <p>Téléphone: (450) 651-4855 (8118) Télécopieur: (450) 651-9542</p>	<p>Chimie inorganique (sauf uranium)</p>
<p>SOCIÉTÉ D'EXPERTISE ET D'ANALYSE CHIMIQUE (SEDAC INC.)</p>	<p>M. Éric Lamontagne 1740, rue Mitis, Parc industriel Chicoutimi (Québec) G7K 1H5</p> <p>Téléphone: (418) 696-2259 Télécopieur: (418) 696-4669</p>	<p>Chimie organique et inorganique (sauf uranium)</p>
<p>LABEXCEL INC.</p>	<p>Monsieur Claude Bernard Paquin directeur de laboratoire 725, rue Marion Joliette (Québec) J6E 8S3</p> <p>Téléphone: (450) 755-4404 Télécopieur: (450) 755-4792</p>	<p>Chimie inorganique (sauf uranium)</p>

<p>ÉNERGIE ATOMIQUE CANADA LTÉE</p>	<p>Division de la recherche environnementale Laboratoire de Chalk River M. Bud O'Donel Chalk River (Ontario) K0J 1J0</p> <p>Téléphone : (613) 584-3311 Télécopieur : (613) 584-1221</p>	<p>Activité Bêta</p>
<p>BODYCOTE, ESSAIS DE MATÉRIAUX CANADA INC.</p>	<p>Monsieur Alain Michaud Directeur des laboratoires 121, boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R 1E6</p> <p>Téléphone : (514) 697-3273 Télécopieur : (514) 697-2090</p>	<p>Chimie inorganique incluant l'uranium</p>
<p>NOVAMANN (QUÉBEC) INC. (Laboratoire Maxxam analytique)</p>	<p>Monsieur Mourad Chaouch Analyste principal 9420, Côte de liesse Lachine (Québec) H8T 1A1</p> <p>Téléphone : (514) 636-6218 Télécopieur : (514) 631-9814</p>	<p>Substances inorganiques et contrôle de déméralisation</p>

* N.B.: La liste exacte des paramètres visés par le présent agrément se trouve dans la Directive sur la tarification.